



Le serpent qui se mort la queue...

Par **Michael B**, le **22/09/2010** à **19:37**

Bonjour à tous,
J'ai reçu une amande pour non présentation de mon assurance de scooter en décembre dernier. Je suis allé comme prévu, dans les délais (sous 5j), au commissariat présenter les papiers en questions et l'agent m'a remis un coupon qui prouvait mon passage.
Le problème est que 6 mois après, je reçois une nouvelle amande (de 300 euros... tout d'un coup!) comme si je n'étais jamais passé au commissariat, et évidemment mon "coupon" a disparu (j'ai déménagé depuis!... donc je suis passé au tribunal demander conseil, et on m'a dit de retourner au commissariat pour qu'il me délivre un nouveau papier ou quelque chose qui montre que je suis bien passé dans les temps... évidemment, au commissariat ils n'ont apparemment pas le droit de (re)délivrer ce genre de papier (qui n'est qu'un banal coupon).
Par contre j'ai pu vérifier dans leur "carnet de bord" que j'étais passé "tel jour à telle heure".
J'ai donc fait une lettre au tribunal, sur les conseils d'un policier, disant que je ne pouvais pas prouver mon passage, mais que s'il appelait le commissariat, les agents pourront leur dire le jour et l'heure de mon passage.
Bref... c'était ma dernière solution après une demi-journée de perdu pour un papier que j'ai déjà fourni... Et un autre que personne ne veut me fournir!
Dernière "update", j'ai appelé les impôts (ou je ne sais qui, enfin le numéro sur la lettre qui me réclame 300 euros)... et la personne m'a confirmé que "de son côté" il ne peut rien faire... comme le commissariat donc... par contre moi je peux payer pour quelque chose que je n'ai pas fait (passer au commissariat avec mes papiers d'assurance!!)
L'administration paraît sclérosée tout de même dans cette affaire...
Si quelqu'un a une solution je lui paye une glace... ou une crêpe... voir un verre!
Belle journée/soirée à vous,
Michael